



Sainte-Pazanne, le 29 avril 2025

Monsieur le Maire
30 rue de l'Hôtel de Ville
44310 SAINT-COLOMBAN

✉ Hugues BAUDRY 02.40.02.10.72
h.baudry@petr-paysderetz.fr



Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le bureau syndical du PETR réuni le 23 avril dernier, s'appuyant sur la délibération du comité syndical du PETR du 13 septembre 2022 autorisant la dérogation au caractère pérenne des espaces agricoles concernés du SCOT du Pays de Retz n'émet aucune remarque vis-à-vis de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Les secteurs concernés ne seront plus situés dans les EAP dans le prochain SCOT du Pays de Retz dont l'arrêt est programmé le 4 aout 2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente du PETR,
Pascale BRIAND

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL